

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 DEVE 105 Subvention de fonctionnement (1 000 euros) à l'association Noé Conservation (14^{ème}) pour ses actions en faveur de la biodiversité en ville.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Noé Conservation (14^{ème}) ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Noé Conservation dont le siège social est situé au 3 rue Laroche (14^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2015.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO